



COMMUNE DE VILLEREAU

Etat de présence

Membres (maire, adjoints, conseillers)	P r é s e n t (e)	A b s e n t (e)	P r o c u r a t i o n	E x c u s é (e)	Pouvoir	Membres (maire, adjoints, conseillers)	P r é s e n t (e)	A b s e n t (e)	P r o c u r a t i o n	E x c u s é (e)	Pouvoir
André FREHAUT	X					Pierre Marie FLAMAND	X				
Emilien BRIATTE	X					Julien GIULIANO				X	
Isabelle BAUGNEE			X		Mr Flamand	Dorothey ROBERT				X	
Delphine JESQUY	X					Nicolas MELEC			X		Mr Briatte
Morgan SOUMOIS				X		Frédéric PHILIPPE	X				
Audrey BETH	X					Pierre DUMA	X				
Stéphanie MERIAUX	X					Luc CORDUANT			X		Mr Fréhaut
Gaëtan HUMEZ	X										

Nombre de présents : 9 - Nombre de procurations : 3 - Nombre total de voix : 12

Monsieur André FREHAUT, Maire de VILLEREAU ouvre la séance à 19h10.

Point n°1 : Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 15 avril 2021 n'appelle pas de commentaires de la part du conseil. Mr le maire demande d'approuver le compte rendu de la séance du 15 avril 2021.

Nombre d'élus présents	9	Votants (Elus présents et Pouvoirs)	12	Exprimés	12
Votes pour	12	Abstentions et nuls	0	Votes contre	0

Le point est approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : Vote concernant la décision modificative du budget primitif 2021.

Mr le maire porte à l'attention du conseil municipal les remontées de la Trésorerie générale concernant deux anomalies budgétaires relevées sur le budget primitif 2021 voté lors du conseil municipal du 14 avril 2021.

1. Concernant le compte 67 (Fonctionnement dépenses) « charges exceptionnelles », il a été voté une somme de 0€. Hors deux dépenses figurent déjà dans ce compte pour des montants de 62.40€ et de 160€ soit un total de 222.40€.

Il est donc proposé de valider un montant de 310€ sur ce compte 67 afin de rectifier cette anomalie.

En contrepartie le compte 64111 « charges de personnel titulaire » est amputé de la somme de 310€.

2. Concernant le compte 22 (Fonctionnement dépenses) « dépenses imprévues », le montant voté dépasse le pourcentage autorisé par la réglementation.

Afin de régulariser cela, le montant est donc recalculé pour en arriver à la somme de 61025.48€.

En contrepartie le compte 64111 « charges de personnel titulaire » est crédité de la somme de 13974.52€.

Ces changements concernant des lignes d'écriture n'impactent en rien les montants du budget primitif précédent.

Section de fonctionnement : Recettes : 900 602.66€ Dépenses : 900 602.66€
 Section d'investissement : Recettes : 197 906.90€ Dépenses : 197 906.90€

Conformément à la réglementation de la comptabilité publique, le conseil municipal se doit de voter la décision modificative du budget primitif 2021.

Nombre d'élus présents	9	Votants (Elus présents et Pouvoirs)	12	Exprimés	12
Votes pour	12	Abstentions et nuls	0	Votes contre	0

Le point est approuvé à l'unanimité.

Point n°3 : Vote concernant le renouvellement d'un contrat PEC.

Mr le maire propose la reconduction du contrat PEC de Mr GUERY Thierry préposé aux services techniques à compter du 15 mai 2021.

Nombre d'élus présents	9	Votants (Elus présents et Pouvoirs)	12	Exprimés	12
Votes pour	12	Abstentions et nuls	0	Votes contre	0

Le point est approuvé à l'unanimité.

Mr le maire porte à la connaissance du conseil municipal la nécessité de renouveler l'agrément au titre du service civique.

Ce point sera mis à l'ordre du jour lors du prochain conseil municipal.

Mr FREHAUT André, maire de VILLEREAU, clôture la séance à 19h30.